

Belgium-Brussels: IT services: consulting, software development, Internet and support

OJ S 117/2020 18/06/2020

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Autorité de protection des données

National registration number: 0694.679.950_595695

Postal address: Rue de la Presse 35

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1000

Country: Belgium

Contact person: Simon Van Haele

E-mail: simon.vanhaele@apd-gba.be

Telephone: +32 2744837

Internet address(es):

Main address: <https://www.gegevensbeschermingsautoriteit.be>

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=376463>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=376463>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=GBA+BE-n.t.b.-F02>

I.4. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Offre de services ICT pour l'APD

Reference number: GBA BE-ADMIN-PUR-2020-069-F02_0

II.1.2. Main CPV code

72000000 IT services: consulting, software development, Internet and support

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

L'adjudication porte sur l'offre de services ICT pour l'APD. Il s'agit plus spécifiquement de proposer principalement des services dans le domaine appelé «infrastructure ICT gérée». Les sujets ou services sont énumérés de façon détaillée ci-dessous. En tant qu'autorité, l'APD accorde de l'importance à l'offre intégrée de ces services, et basée sur un processus, ainsi qu'à une gouvernance y afférente.

II.1.5. Estimated total value

Value excluding VAT: 2 615 000,00 EUR

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for all lots

The contracting authority reserves the right to award contracts combining the following lots or groups of lots:

Tous les lots sont attribués à un seul adjudicataire.

II.2. Description

II.2.1. Title

Services ICT récurrents en matière de gestion de l'environnement

Lot No: 1

II.2.2. Additional CPV code(s)

72000000 IT services: consulting, software development, Internet and support

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Main site or place of performance: Bureaux du prestataire de services. Sur place auprès de l'Autorité de protection des données

II.2.4. Description of the procurement

EXIGENCES: services ICT concernant des DOMAINES TECHNOLOGIQUES spécifiques

— services de centres de données;

— services de réseau;

— services relatifs à la sécurité;

—services relatifs à la gestion des identités et des accès - (IAM) / services relatifs à l'identification et à l'authentification;

— services relatifs à l'e-mail, à l'agenda et aux personnes de contact;

—services relatifs à la communication, la collaboration et le travail d'équipe: messagerie instantanée, appels audio et vidéo, réunions en ligne, expériences mobiles, conférences web;

— services relatifs à l'intranet et aux extranets;

— hébergement de site(s) Internet pour le grand public / hébergement de portail (s) / services relatifs à un DMZ;

— file services;

— print services;

— database services;

— services relatifs à l'hébergement d'applications centrales;

— services relatifs aux appareils d'utilisateurs finaux qui sont gérés / CYOD;

- services relatifs au VPN (Virtual Private Network) pour les appareils d'utilisateurs finaux qui sont gérés;
- services relatifs à une console de gestion pour fournisseurs d'applications centrales (jumphost);
- services relatifs à une gestion à distance (remote management) d'appareils d'utilisateurs finaux (qui sont gérés);
- services relatifs à l'accès à distance aux serveurs en lecture seule;
- services relatifs aux appareils d'utilisateurs finaux non gérés / BYOD. Exigences: services ICT récurrents qui sont globaux
- gestion de la disponibilité (availability management) / disponibilité élevée;
- gestion d'incidents (incident management) et de demandes de service (request fulfilment);
- gestion du cycle de vie des composants technologiques;
- services de sauvegarde et de restauration;
- services de Disaster recovery;
- gestion relative aux fragilités techniques & au patch management;
- distribution logicielle (en général) et gestion de patch (spécifique);
- gestion de certificats;
- gestion des noms de domaine DNS;
- services relatifs aux licences et aux clés de produits logiciels;
- services d'intégration;
- gestion de documentation;
- qualité, performance;
- gestion des coûts/dépenses;
- monitoring et outils;
- gestion de capacité;
- gestion de comptes;
- amélioration continue (continuous improvement);
- gestion des niveaux de service & et du service delivery management (SDM)
- contrats de sous-traitance (protection des données à caractère personnel);
- services relatifs à l'exit.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 1 925 000,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 60

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

Prolongation unique de vingt-quatre mois.

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number: 3Maximum number: 5Objective criteria for choosing the limited number of candidates:

Voir les critères généraux d'exclusion et de sélection.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

II.2. Description

II.2.1. Title

Services uniques afin de réaliser la situation to-be: projets
Lot No: 2

II.2.2. Additional CPV code(s)

72000000 IT services: consulting, software development, Internet and support

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad
Main site or place of performance: Bureaux du prestataire de services. Sur place auprès de l'autorité de protection des données

II.2.4. Description of the procurement

Le lot deux comprend les projets pour en arriver aux services décrits dans le lot un, il s'agit en premier lieu d'un projet «lift&shift» (si le nouveau prestataire de services est différent de l'actuel), suivi de projets de transformation afin d'atteindre le niveau de service décrit dans le lot un.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 130 000,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Start: 01/01/2021 End: 30/06/2021
This contract is subject to renewal: no

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number: 3Maximum number: 5Objective criteria for choosing the limited number of candidates:
Voir les critères généraux d'exclusion et de sélection.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

II.2. Description

II.2.1. Title

Profils ICT, tâches ICT et futurs projets
Lot No: 3

II.2.2. Additional CPV code(s)

72000000 IT services: consulting, software development, Internet and support

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad
Main site or place of performance: Bureaux du prestataire de services. Sur place auprès de l'autorité de protection des données.

II.2.4. Description of the procurement

Le lot trois concerne des profils ICT qui sont susceptibles d'être sollicités en cours de projet. Il y a aussi des tâches ICT bien définies qui peuvent être à l'ordre du jour en cours de projet. Enfin, on se concentre dans le lot trois sur d'éventuels futurs projets ICT qui pourront être mis en œuvre dans le cadre du marché.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 560 000,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 60
This contract is subject to renewal: yes
Description of renewals:
Prolongation unique de vingt-quatre mois.

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number: 3Maximum number: 5Objective criteria for choosing the limited number of candidates:
Voir les critères généraux d'exclusion et de sélection.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Données d'identification et droit d'accès. Dans le cadre des données d'identification et du droit d'accès, le soumissionnaire complète de la manière la plus exhaustive possible le Document Unique de Marché Européen. Ce document se trouve en annexe du présent avis. Le soumissionnaire ne peut à aucun moment de la procédure (depuis la demande de participation jusqu'à l'adjudication) se retrouver dans un des cas d'exclusion des articles soixante-sept et soixante-huit de la loi du 17.6.2016. Le pouvoir adjudicateur examinera la véracité de cette déclaration sur l'honneur implicite dans le chef des soumissionnaires:

- qui, sur la base du classement des demandes de participation, peuvent être sélectionnés pour l'introduction d'une offre;
- dont l'offre est la mieux classée à la fin de la phase d'offre, avant de procéder à l'adjudication finale.

Ces situations d'exclusion sont les suivantes:

- participation à une organisation criminelle (article soixante-sept);
- corruption (article soixante-sept);
- fraude (article soixante-sept);
- infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction (article soixante-sept);
- blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme (article soixante-sept);
- travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains (article soixante-sept);
- occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal (article soixante-sept);
- dettes fiscales et sociales (article soixante-huit).

Les renseignements ou documents auxquels le pouvoir adjudicateur peut accéder gratuitement via des moyens électroniques auprès du gestionnaire de données seront collectés par le pouvoir adjudicateur lui-même. En ce qui concerne tous les autres documents et certificats tels qu'un extrait du casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative habilitée du pays d'origine ou du pays d'établissement de l'opérateur économique, attestant que l'exigence en question est satisfaite, ils doivent être repris dans la demande de participation du soumissionnaire. Hormis les motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales, le soumissionnaire qui présente un des motifs d'exclusion obligatoire ou facultative peut fournir des preuves qu'il a pris des mesures correctrices afin de démontrer sa fiabilité, conformément à l'article soixante-dix de la loi du 17.6.2016. Clause de confidentialité. Le soumissionnaire devra joindre à sa demande de participation une déclaration de confidentialité signée. La déclaration de confidentialité se trouve en annexe du présent avis.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Chiffre d'affaires. Pour l'exécution de ce marché, le pouvoir adjudicateur veut trouver un prestataire de services qui ait un chiffre d'affaires suffisant afin que la part de la valeur totale du présent marché ne représente pas une proportion trop importante par rapport au chiffre d'affaires du partenaire. Cet élément sera évalué sur la base du chiffre d'affaires:

- relatif aux activités qui sont directement liées aux services décrits dans le présent avis (conformément aux descriptions et aux codes CPV);
- sur le territoire de la Belgique;
- réalisé au cours des trois derniers exercices.

À cet effet, le soumissionnaire joint à sa demande de participation une déclaration relative au chiffre d'affaires, conformément aux critères repris ci-dessus. Liquidités. Le pouvoir

adjudicateur souhaite entamer une relation de longue durée (cinq, potentiellement sept ans). Vu la durée et l'ampleur du marché, le pouvoir adjudicateur estime recommandé de n'entamer une relation de longue durée qu'avec une partie qui dispose d'une bonne situation financière. Afin d'évaluer la situation financière du candidat, le pouvoir adjudicateur vérifiera si ce dernier a suffisamment d'argent en caisse ou sur son compte bancaire en vue de respecter toutes les obligations financières à court terme, de manière à ce que le risque de faillite soit limité. Le pouvoir adjudicateur évaluera ce point sur la base du «ratio de test acide». Le calcul de ce ratio est le suivant:

$$(29/58 \text{ actifs circulants} - 29 \text{ créances à plus d'un an} - \text{trois stocks et commandes en exécution}) / (42/48 \text{ Dettes à maximum un an} + 492/3 \text{ Comptes de régularisation}).$$
 Sous-traitance. Conformément à l'article soixante-dix-huit de la loi du 17.6.2016, un entrepreneur peut le cas échéant, et pour un marché déterminé, avoir recours à la capacité d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités, concernant les critères de capacité économique et financière visés à l'article soixante-sept. Lorsqu'un entrepreneur veut recourir à la capacité d'autres entités, il démontre à l'égard du pouvoir adjudicateur qu'il pourra disposer des moyens nécessaires, notamment par la remise d'un engagement à cet égard de ces autres entités. Le pouvoir adjudicateur vérifie si les entités dont un entrepreneur veut recourir à la capacité répondent aux critères de sélection et s'il existe pour elles des motifs d'exclusion. Le pouvoir adjudicateur exigera que l'entrepreneur remplace une entité à l'égard de laquelle il existe des motifs d'exclusion tels que visés aux articles soixante-sept et soixante-huit de la loi du 17.6.2016 ou qui ne respecte pas un critère de sélection applicable. Le pouvoir adjudicateur peut en outre exiger que l'entrepreneur remplace une entité pour laquelle il existe des motifs d'exclusion non obligatoires tels que visés à l'article soixante-neuf de la loi du 17.6.2016. Le refus d'accéder à une demande de remplacement donne lieu à une décision de non-sélection. Dans les mêmes conditions, un groupement d'entreprises peut faire valoir la capacité des participants au groupement ou celle d'autres entités.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Chiffre d'affaires. Au cours de chacun des trois derniers exercices, le candidat doit avoir réalisé un chiffre d'affaires qui soit au moins deux fois supérieur à la valeur estimée du présent marché (à savoir la somme des valeurs estimées des trois lots combinés, à savoir 2 615 000 EUR). Il joint à sa demande de participation une déclaration relative à ce chiffre d'affaires.

Liquidités. La condition pour la sélection est un ratio de test acide égal ou supérieur à un. Le candidat joint à sa candidature son ratio de test acide ainsi que le mode de calcul, sur la base des comptes annuels de la dernière année. Ces comptes annuels sont également joints à la candidature.

Le pouvoir adjudicateur est conscient du fait que le calcul des liquidités selon le «ratio de test acide» est un instantané. Le candidat qui présente un ratio de test acide inférieur à un doit présenter une déclaration bancaire conformément à l'annexe onze de l'arrêté royal du 18.4.2017, afin de pouvoir démontrer que le ratio de test acide n'implique pas un risque de faillite. Un modèle de déclaration bancaire se trouve en annexe du présent avis. Sous-traitance. Si l'on a recours à la sous-traitance, on joint au moins:

- un engagement qui démontre que le soumissionnaire pourra disposer des moyens nécessaires;
- toute documentation qui permet au pouvoir adjudicateur de vérifier si les entités dont un entrepreneur veut recourir à la capacité répondent aux critères de sélection et s'il existe pour elles des motifs d'exclusion (sur la base d'un Document Unique de Marché Européen).

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Effectif du personnel. Compte tenu de l'objectif spécifique de l'infrastructure et de la longue durée du marché, une continuité dans l'effectif du personnel est considérée comme essentielle. Le partenaire doit donc pouvoir garantir que pendant toute la durée du marché, il investira suffisamment dans l'effectif de son personnel dans le cadre de ce marché. Cet aspect sera évalué sur la base de l'effectif total du personnel qui se consacrera directement aux activités liées directement aux services décrits dans le présent avis (conformément aux descriptions et aux codes CPV). Politique de sécurité de l'information. La sécurité de l'information est, pour chaque organisation, et en particulier pour l'Autorité de protection des données, un élément essentiel de l'infrastructure ICT. Cela s'exprime concrètement dans différents domaines:

- a) Déclaration de politique sécurité de l'information. Par la présente, le candidat déclare disposer d'une politique de sécurité de l'information accordant une attention suffisante à la sécurité de l'information, à la continuité de l'entreprise, au disaster recovery et à la gestion des risques en matière de gestion opérationnelle et de sécurité de l'information, et doit mentionner la norme sur laquelle cette politique est basée (si d'application) et joindre une copie de cette politique;

- b) déclaration en matière de gestion de la qualité. À cet égard, le candidat déclare qu'il dispose d'une politique en matière de gestion de la qualité et il doit mentionner la norme sur laquelle cette politique est basée (si d'application) et joindre une copie de cette politique;

- c) Centres de données. Pour les centres de données, le candidat décrit:

- la situation géographique du ou des centres de données utilisés pendant l'exécution (c'est-à-dire le nom de la ville et du pays où le ou les centres de données se trouvent);

- la classification du ou des centres de données utilisés pendant l'exécution selon les normes Tier; les preuves utiles seront également jointes à cet égard.

Protection des données. Compte tenu des obligations légales en matière de protection des données et du contexte dans lequel le pouvoir adjudicateur travaille, l'attention accordée à la protection des données est extrêmement importante. Le pouvoir adjudicateur attend dès lors du prestataire de services qu'il respecte les obligations du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Cela signifie notamment que le prestataire de services dispose d'un registre des activités de traitement (RGPD, article 30.2) et, selon le contexte, prend des mesures pour mettre en œuvre les principes de protection des données dès la conception et par défaut (RGPD, article vingt-cinq). Les autres conventions relatives au respect du RGPD pendant l'exécution de ce contrat seront établies dans un contrat de sous-traitance (conformément au RGPD, article vingt-huit) entre le pouvoir adjudicateur et le fournisseur de services. Un candidat prestataire de services ne peut participer à la deuxième phase de cette procédure que s'il est d'accord de signer un contrat de sous-traitance. Ce contrat sera envoyé avec le cahier des charges; certains aspects pourront être soumis à une concertation.

Références. Le soumissionnaire décrit dans sa demande de participation quelques références de projets similaires réalisés au cours des trois dernières années. Il doit ainsi ressortir des références que:

- le candidat a de l'expérience dans l'exécution d'une migration/d'un projet de transition concernant les services mentionnés dans le présent avis (conformément aux descriptions et aux codes CPV);

- le candidat a de l'expérience dans la gestion et le monitoring de longue durée de l'environnement, suivant la migration décrite ci-avant;

- les références concernent des organisations ayant une structure et une taille similaires à celles de l'APD.

Langue pendant l'exécution du marché. Dans toutes les communications adressées au pouvoir adjudicateur pendant l'exécution, le prestataire de services final devra s'exprimer en français ou en néerlandais, et ce aussi bien en ce qui concerne la communication orale qu'écrite.

Sous-traitance. Conformément à l'article soixante-dix-huit de la loi du 17.6.2016, un entrepreneur peut le cas échéant, et pour un marché déterminé, avoir recours à la capacité d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités, concernant les critères de capacité technique et professionnelle visés aux articles soixante-huit et soixante-dix. Lorsqu'un entrepreneur veut recourir à la capacité d'autres entités, il démontre à l'égard du pouvoir adjudicateur qu'il pourra disposer des moyens nécessaires, notamment par la remise d'un engagement à cet égard de ces autres entités. Le pouvoir adjudicateur vérifie si les entités dont un entrepreneur veut recourir à la capacité répondent aux critères de sélection et s'il existe pour elles des motifs d'exclusion. Le pouvoir adjudicateur exigera que l'entrepreneur remplace une entité à l'égard de laquelle il existe des motifs d'exclusion tels que visés aux articles soixante-sept et soixante-huit de la loi du 17.6.2016 ou qui ne respecte pas un critère de sélection applicable. Le pouvoir adjudicateur peut en outre exiger que l'entrepreneur remplace une entité pour laquelle il existe des motifs d'exclusion non obligatoires tels que visés à l'article soixante-neuf de la loi du 17.6.2016. Le refus d'accéder à une demande de remplacement donne lieu à une décision de non-sélection. Dans les mêmes conditions, un groupement d'entreprises peut faire valoir la capacité des participants au groupement ou celle d'autres entités.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Effectif du personnel. L'effectif du personnel tel que décrit dans les critères de sélection ne peut pas:

- avoir diminué de plus de vingt-cinq % pendant la totalité des trois derniers exercices;
- avoir diminué de plus de trente-cinq % pour aucun des exercices successifs.

Le soumissionnaire joint à sa demande de participation un relevé clair du nombre de membres du personnel qui se consacre directement aux activités liées directement aux services décrits dans le présent avis, réparti par année.

Sécurité de l'information. a) Le soumissionnaire doit au moins

- employer un security officer ou disposer d'un contrat de services de longue durée;
- joindre une déclaration selon laquelle il dispose d'une politique de sécurité de l'information tenant compte des points décrits ci-avant;
- joindre une copie de la politique de sécurité de l'information à la demande de participation.

b) Le soumissionnaire doit au moins:

- joindre une déclaration selon laquelle il dispose de directives internes (ou équivalent) en matière de gestion de la qualité;
- joindre une copie de ces directives internes (ou équivalent) à la demande de participation.

c) les centres de données doivent tous au moins respecter:

- la norme Tier 3;
- la norme ISO 27001 ou ISAE 3402, au niveau des centres de données;
- la situation géographique sur le territoire de l'Union européenne (UE), pour autant que les centres de données soient utilisés pendant l'exécution du marché.

Protection des données. Le pouvoir adjudicateur pose comme condition de sélection que le soumissionnaire respecte les obligations du RGPD. Afin de pouvoir vérifier cet aspect, le soumissionnaire joint à sa candidature une description de la manière dont est établi le registre des activités de traitement au sein de son organisation et de la manière dont il est tenu à jour. Le soumissionnaire décrit de quelle manière on veille à respecter les principes tels que la protection des données dès la conception et par défaut (par exemple à l'aide d'exemples, de renvois à la politique de sécurité de l'information, ...). Le soumissionnaire joint également à sa

candidature une déclaration dans laquelle il marque son accord pour signer un contrat de sous-traitance avec le pouvoir adjudicateur. Ce contrat doit être signé après l'adjudication et après concertation; la non-signature est une condition suspensive pour pouvoir démarrer le marché.

Références. Pour avoir une garantie suffisante que le soumissionnaire a de l'expérience avec une organisation comparable à l'APD, un minimum de deux références doivent être introduites. Par ailleurs, un maximum de quatre références doivent être mentionnées.

Ces références doivent au moins avoir été réalisées (en partie) au cours des trois dernières années et doivent répondre aux exigences minimales, afin que la référence soit suffisamment pertinente (toutes les références ne doivent pas contenir ces aspects, pour autant qu'il y ait deux références pour chaque aspect):

- avoir été réalisée auprès d'une organisation dans le secteur non marchand ou dans le secteur public;
- concerner une prestation de services réalisée en néerlandais et/ou en français;
- comprendre un processus de migration ou de transition, suivi d'une gestion de longue durée de l'environnement;
- concerner une infrastructure cloud hybride (où une partie des services ICT est proposée au départ d'un propre centre de données et où une partie des services ICT se fait au départ de services cloud publics).

Par référence et sur maximum une page A4 (pour l'évaluation, on ne tiendra compte que du texte de la première page A4, tout texte au-delà de cette page sera considéré comme non lu), on décrira au moins:

- le nom de la référence, la date et le lieu d'exécution avec indication de l'adresse ainsi que le nom et les coordonnées (adresse, téléphone et e-mail) de la personne de contact de ces références;
- la valeur du marché;
- une brève description du projet avec une description de la portée du projet;
- le délai de réalisation du projet.

Lorsqu'une première sélection s'impose en raison d'un nombre trop élevé de candidats répondant à toutes les exigences minimales (plus de cinq), on attribuera par référence un score sur 25 points sur la base des descriptions et de leur pertinence pour le présent marché.

Pour ce score, outre les exigences minimales précitées, on tiendra également compte notamment:

- du nombre de travailleurs pris en charge (l'APD dispose d'une septantaine de travailleurs);
- du nombre de travailleurs qui se chargent, chez le donneur d'ordre, de l'assistance IT locale (l'APD dispose d'un seul gestionnaire IT local);
- du fait qu'une attestation de bonne exécution peut être remise;
- de la langue dans laquelle le marché a été réalisé.

Pour le score, on ne tiendra compte que du texte de la première page A4, tout texte au-delà de cette page sera considéré comme non lu. Pour le calcul du score final de la première sélection, on ne retiendra que les trois références au score le plus élevé, pour un total de soixante-quinze points (si seulement deux références au total sont introduites, le score maximal s'élève alors à cinquante points). Ce total de points sur soixante-quinze est ensuite rapporté sur un total sur 100 points, en utilisant la règle de trois. Les cinq soumissionnaires ayant le score final le plus élevé seront sélectionnés. Langue pendant l'exécution du marché. Le soumissionnaire joint à sa demande de participation une déclaration attestant qu'il dispose de possibilités suffisantes de réaliser le marché en français et/ou en néerlandais. Si pour l'exécution, il souhaite se limiter à une seule langue, il convient également de le mentionner.

Sous-traitance. Si l'on a recours à la sous-traitance, on joint au moins:

- un engagement qui démontre que le soumissionnaire pourra disposer des moyens nécessaires;
- toute documentation qui permet au pouvoir adjudicateur de vérifier si les entités dont un entrepreneur veut recourir à la capacité répondent aux critères de sélection et s'il existe pour elles des motifs d'exclusion (sur la base d'un document unique de marché européen).

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Restricted procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

Framework agreement with a single operator

In the case of framework agreements, provide justification for any duration exceeding 4 years:

L'aspect primaire du présent marché (lot 1) court pour une période de cinq ans (prolongeable de deux ans) en raison de la nécessité d'un partenaire à long terme stable pour la gestion d'un environnement très spécifique. Une durée plus courte ne permet pas au pouvoir adjudicateur d'optimiser suffisamment son environnement avant de procéder à (la préparation d')un nouveau marché public, vu que le délai d'exécution complet d'un tel marché est d'environ deux ans. Le contrat cadre (lot 3) dans le cadre de ce marché suit la durée globale du marché public.

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 27/07/2020 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

Date: 16/08/2020

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French, Dutch

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 3 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
Internet address: <http://www.raadvanstate.be/>

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Conseil d'État
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
Internet address: <http://www.raadvanstate.be/>

VI.5. Date of dispatch of this notice

16/06/2020